

**Département de l'Eure – Canton de Bourg-Achard
Commune de La Haye de Routot**

**COMPTE RENDU
SEANCE DU 18 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes par soucis de respect des mesures sanitaires liées au COVID19, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : Jacques BINET, Dominique DELAMARE, Alain MARGOT, Jean-Pierre LECARPENTIER, Olivier GOLFRIN, Didier GALIEN, Alain PETIT, Emilie LEREFIT, Chloé DESTRUDEL, Sandrine LEVEQUE et Dominique FISCHER.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sandrine LEVEQUE

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

• **DELIBERATION 01-2021 AUGMENTATION INDEMNITES DU 2^{ème} ADJOINT :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de modifier de le taux d'indemnité du 2^{ème} adjoint qui avait été réduit car ce dernier encore en activités était moins disponible ce qui ne sera plus le cas à compter du 1^{er} mars 2021.

• **DELIBERATION 02-2021 RENOUELEMENT ASSURANCE STATUTAIRE**

Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune, de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Décide

Article unique : la commune, l'établissement, charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL :

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,

- agents non affiliés à la CNRACL :

Accidents du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune ou à l'établissement une ou plusieurs formules.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune ou à l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/21.

Régime du contrat : Capitalisation

- **MUTUALISATION CCRS**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de mutualisation est en cours à la communauté de communes Roumois Seine. Le projet consiste à mutualiser un maximum entre communes adhérentes, c'est pourquoi un questionnaire, dont le conseil à eu connaissance, a été envoyé à chaque commune. Notre commune souhaite adhérer au projet et Le Conseil Municipal est en accord avec le projet.

- **ARRETE 01-2021 TITULARISATION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la période de stage de la secrétaire de mairie Mélanie LEVREUX arrivant à son terme, un arrêté de titularisation a été effectué. Il informe également le Conseil Municipal qu'à l'exception de l'agent d'entretien Jean-Luc HENRY qui est recruté par le biais d'un contrat aidé, tous les agents de la commune son titulaire et bénéficiaires du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2021.

- **BUGET 2020-2021**

Monsieur Le Maire laisse la parole à la secrétaire de mairie qui présente au Conseil Municipal le budget des dépenses et recettes de l'année. Elle présente également les dépenses à prévoir lors du vote du prochain budget.

- **ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au recrutement de l'agent technique à 20h/semaine, la commune ne prendra plus de société pour tondre la commune. C'est pourquoi nous avons demandé des devis pour l'achat d'un tracteur tondeuse coupe 125cm avec un bac de 500L :

- ETS LERAILLER : 9 807,60 € TTC
- RUAUX AGRI : 10 320,00 € TTC
- ANNE ET FAYE : 14 790,00 € TTC

Les élus interpellent le Maire sur les qualités de service et de vente de l'entreprise Morel à St Etienne du Rouvray et demande d'attendre le devis de cette société avant de se décider.

Questions diverses

- ✓ Le Maire informe que suite à une erreur d'imputation, il a été procédé à un virement de crédit entre section. Il a été viré du 739218 vers le compte 739211 la somme de 12 489€.
- ✓ Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un technicien est intervenu pour mettre en place une connexion à distance des caméras de surveillance de l'espace déchets de la commune afin de pouvoir visionner à distance et arrêter les dépôts sauvages qui empoisonnent notre commune.

-
Fin de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2021 à 20h30